

présidents successifs de l'organisme ont été interviewés par la Gendarmerie royale pour obtenir les renseignements recueillis par les observateurs de la NFCUS aux réunions internationales, en particulier en Europe orientale? Lui a-t-on dit aussi que les cinq personnes qui ont occupé le poste de président de l'Union canadienne des étudiants ont toutes dit avoir été abordées de la même façon, l'une d'elles ayant même déclaré qu'on lui avait offert une bouteille de whisky?

Le ministre nous dira-t-il s'il fera mener une enquête pour vérifier ces assertions et, si elles se révèlent exactes, fera-t-il rapport à la Chambre que ces pratiques soient discontinuées?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, on m'informe que la GRC ne fournit pas de fonds aux étudiants ou aux associations d'étudiants pour les inciter à lui rendre des services.

Je tiens à souligner que l'activité de la GRC se limite au contre-espionnage. De toute évidence, la Gendarmerie, à qui il incombe d'assurer la sécurité nationale, est incapable de s'acquitter de ses responsabilités à moins que ses agents ne puissent interroger les personnes possédant les renseignements voulus. La Gendarmerie a interrogé ouvertement des gens de toutes les positions sociales, y compris des étudiants. (*Applaudissements*)

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Le solliciteur général serait-il également disposé à dire à l'Union canadienne des étudiants qu'en collaboration avec la Gendarmerie, un des organes du gouvernement dont la tâche essentielle est de maintenir la loi et l'ordre au pays, ils collaborent par le fait même avec le gouvernement et les citoyens canadiens? (*Applaudissements*)

[Français]

RADIO-CANADA

ON DEMANDE À LA SOCIÉTÉ DE NE PLUS INVITER DE PERSONNAGES AFFILIÉS OU PARTICIPANT À DES ACTIVITÉS SÉPARATISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

Le gouvernement, ou le très honorable premier ministre, a-t-il l'intention d'aviser Radio-Canada ou de recommander à la Société de ne plus inviter des personnages affiliés directement ou indirectement à toute activité séparatiste au pays?

[M. Douglas.]

[Traduction]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je signalerai les remarques de mon honorable ami à la Société Radio-Canada.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je voudrais demander au très honorable premier ministre s'il a l'intention de se servir de Radio-Canada pour empêcher les idées de circuler au Canada, ou s'il ne préfère pas plutôt laisser à Radio-Canada le soin de permettre à ceux qui ont des idées à exprimer de le faire?

M. l'Orateur: A l'ordre!

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE CANADA À LA CONFÉRENCE SUR LE MARCHÉ COMMUN LATINO-AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. A cause des nombreux accords commerciaux actuellement en vigueur qui seront en jeu, le ministre pourrait-il dire si le Canada a été invité à envoyer un observateur à la réunion qui se tiendra en Uruguay à la mi-avril pour établir un marché commun de 19 pays latino-américains?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Je prendrai cette question comme préavis, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS

LES LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN—LES DROITS D'ATERRISSAGE À CALGARY

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. A-t-il reçu un télégramme où le maire de Calgary le prie d'étudier sans tarder la demande de droits d'atterrissage à Calgary faite par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien et lui signale que le retard à régler cette affaire préoccupe beaucoup la Chambre de commerce de Calgary? Le ministre me dirait-il aussi